



POLE ADMINISTRATIF

SECRETARIAT GENERAL

District de la Loire
Tél : 04.77.92.28.70

PV N°23 DU SAMEDI 27/01/2024

Réunion du 22 janvier 2024

COURRIERS RECUS

LAuRAFoot : information complémentaire pour le projet VOR
St Galmier Chamboeuf : arrêté municipal
Chambéon Magneux : arrêté municipal
St Romain le Puy : validation FMI confirmée

APPEL A CANDIDATURE

ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Le District de la Loire de Football lance auprès de ses clubs un appel à candidature pour organiser l'A.G. sportive de fin de saison électorale à la date du **vendredi 28 juin 2024**.

Ci-dessous, les principaux éléments pour préparer l'assemblée générale :

Mettre à disposition une salle pouvant accueillir minimum 400 personnes assises, aménagée d'une estrade ou d'un podium pour les officiels, ainsi que des tables : (entre six et huit, pour placer environ dix personnes).

Prévoir une salle annexe (ou bureau) pour le dépouillement du vote.

Posséder une salle équipée d'un vidéoprojecteur, sono, et des micros fixes et baladeurs (trois au total).

Réseau **WIFI** indispensable.

Préparer une collation aux participants, dirigeants des clubs, et les officiels, dès la clôture de l'A.G.

Obligation de disposer d'un nombre suffisant de places de parking pour le stationnement des véhicules.

Assurer le balisage d'accès à la salle, le jour de l'A.G. électorale.

Le club organisateur de l'A.G. électorale doit incontestablement fournir auprès des votants l'équipement électoral conforme :

- Isoirs de vote

- Six urnes de vote → composées de quatre faces transparentes et équipées de deux verrous ou deux cadenas différents. Munies d'un compteur mécanique (non obligatoire mais recommandé) afin d'éviter toute fraude au niveau du comptage des bulletins.

Le club retenu pour organiser cette A.G. sera reçu au District de la Loire de Football, de manière à apporter un complément d'informations sur le cahier des charges, et la validation.

AGENDA TOURNEE DES CLUBS

Jedi 28 mars : secteur « **PLAINE** »

Jedi 4 avril : secteur « **GIER** »

Mercredi 10 avril : secteur « **STEPHANOIS** »

Jedi 18 avril : secteur « **ONDAINE** »

Jedi 25 avril : secteur « **ROANNAIS** »

Des informations complémentaires vous seront diffusées ultérieurement.

DEMANDE BOURSES EQUIPES JEUNES

Le département a décidé de poursuivre en 2024, l'aide aux équipes jeunes évoluant en championnat de France et en championnat régional pour les sports collectifs. Cette dernière est réservée aux catégories benjamins, minimes, cadets, juniors ou catégories correspondantes, pour couvrir une partie des frais engendrés pour les déplacements et pour la formation des jeunes.

Les clubs soutenus au titre des centres de formation ne peuvent prétendre à cette aide.

Les clubs devront se connecter sur la plateforme « E.Partenaires », à partir du **22 janvier 2024** : www.loire.fr / professionnels et collectivités / structures jeunesse et sport.

Les demandes doivent être déposées **avant le 15 mars 2024** sur la plateforme.